

Covoiturer : une pratique de déplacement qui dépasse les limites du bassin de vie de Rouen

Le covoiturage commence à s'installer dans la panoplie des modes de déplacement employés par les habitants du bassin de vie de Rouen. Ce constat ressort de l'exploitation de plusieurs sources de données locales dont dispose l'agence d'urbanisme. Dès 2007, l'Enquête Ménages Déplacements faisait apparaître que 7 % des personnes interrogées déclaraient pratiquer régulièrement le covoiturage pour les déplacements domicile-travail. Dans le cadre de son programme partenarial de travail, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure a conduit plusieurs enquêtes. Une enquête spécifique aux habitants des espaces périurbains réalisée en 2011 a révélé que 28 % des répondants avaient déjà pratiqué le covoiturage

pour effectuer leur déplacement le plus fréquent. Un travail de terrain a été mené en début et fin d'année 2013 sur deux aires de covoiturage sélectionnées, l'une totalement spontanée à La Maison-Brûlée et l'autre tout d'abord spontanée puis aménagée à Criquebeuf-sur-Seine, afin de mieux appréhender concrètement le phénomène. La mise en relation de toutes ces sources d'informations, auxquelles il convient d'ajouter les statistiques relatives aux sites Internet que gère le Conseil général de Seine-Maritime, démontre que le covoiturage peut être considéré comme une pratique de déplacement en cours d'appropriation et dotée d'un réel potentiel de réduction de l'autosolisme dans le bassin de vie de Rouen.

Avec le Département de Seine-Maritime,
roulez malin !

www.Covoiturage76.net



LE SITE INTERNET
QUI MET EN CONTACT
LES SEINOMARINS
POUR EFFECTUER
UN TRAJET EN COMMUN
{ inscrivez-vous ! }

Seine-Maritime
Le Département

CG 76



Définition

Le covoiturage est une pratique qui permet à plusieurs personnes de se déplacer ensemble dans une voiture particulière lors d'un trajet en commun. Il s'agit donc d'optimiser le transport en voiture pendant un déplacement qui, le plus souvent, serait effectué individuellement par chaque covoitreur. Les rôles, conducteur et passager, peuvent être échangés. Le covoiturage suppose une mise en relation entre les personnes qui le pratiquent, visant à faire se rencontrer l'offre et la demande de déplacement. Les objectifs essentiels du covoiturage diffèrent selon les acteurs, ainsi pour les covoitriers il s'agit souvent de réduire leurs coûts de déplacement, alors que pour les organisateurs du covoiturage l'intérêt est plutôt de diminuer le nombre de voitures circulant sur les routes. Pour tous, des facteurs écologiques relatifs à la préservation de l'environnement entrent fréquemment en jeu.

La pratique d'accompagnement qui est souvent informelle et spontanée, consiste à partager un véhicule entre un conducteur et un ou des passager(s). Le plus souvent ces personnes se connaissent et conservent toujours les mêmes rôles. Parfois le conducteur effectue le trajet spécialement pour le passager alors qu'il n'en aurait pas l'obligation pour lui-même.

Une pratique individuelle et autonome

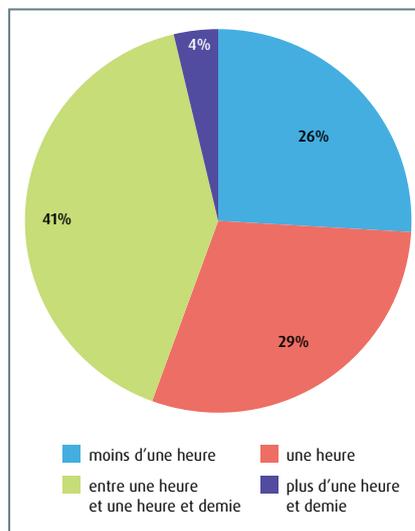
Les données recueillies par l'enquête révèlent que le covoiturage apparaît comme une pratique régulière souvent adoptée depuis assez longtemps puisque deux tiers des répondants le font depuis plus d'un an. *A contrario* seul un sur dix dit pratiquer le covoiturage depuis une semaine au maximum.

Tous les covoitriers sont satisfaits de leur trajet, mais un sur cinq émet des réserves sur les conditions de stationnement dans les aires lorsqu'elles ne sont pas aménagées spécialement. Néanmoins, ces insatisfactions ne remettent pas en cause la pratique de covoiturage, car plus de huit répondants sur dix affirment penser continuer à covoiturer. Dans la majorité des cas (plus de huit fois sur dix), le covoiturage est effectué pour les déplacements à destination du lieu de travail, qui plus est quand celui-ci est particulièrement distant du lieu de résidence.

Les déplacements en covoiturage apparaissent plus adaptés à des trajets de relativement longue distance. Ainsi pour 46 % des covoitriers la destination du déplacement

est en Haute-Normandie, quand une légère majorité, soit 54 % des covoitriers, sort de la région pour se rendre en Île-de-France (46 %) et en Basse-Normandie (8 %).

La durée du déplacement



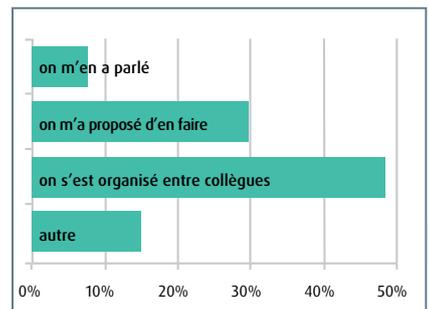
Le facteur humain est l'aspect déclencheur du covoiturage. Les résultats recueillis lors du travail de terrain à La Maison-Brûlée et Criquebeuf-sur-Seine concordent avec ceux de l'enquête de 2011 portant spécifiquement sur les habitants des espaces périurbains. Celle-ci a révélé que, parmi ceux qui avaient

Précisions méthodologiques sur l'enquête par questionnaires

- Les sites ont été choisis dans la continuité du travail de recensement des sites spontanés de covoiturage mené par les deux départements. Les sites retenus sont : l'un à l'Ouest de l'agglomération au lieu-dit de La Maison-Brûlée (76) et l'autre au Sud-Est à Criquebeuf-sur-Seine (27). Ces deux lieux sont situés à proximité immédiate d'un échangeur autoroutier (A13).
- L'enquête a été réalisée en deux temps en janvier/février et octobre 2013. Trois distributions de questionnaires ont été effectuées sur chacun des sites : une en début de journée à partir de 6h15 et deux en fin de journée de 17h30 à 19h.
- Les questionnaires ont été distribués en mains propres, puis auto-administrés et retournés par la Poste.
- 27 questionnaires ont été exploités, le taux de retour s'élève à 42 %.

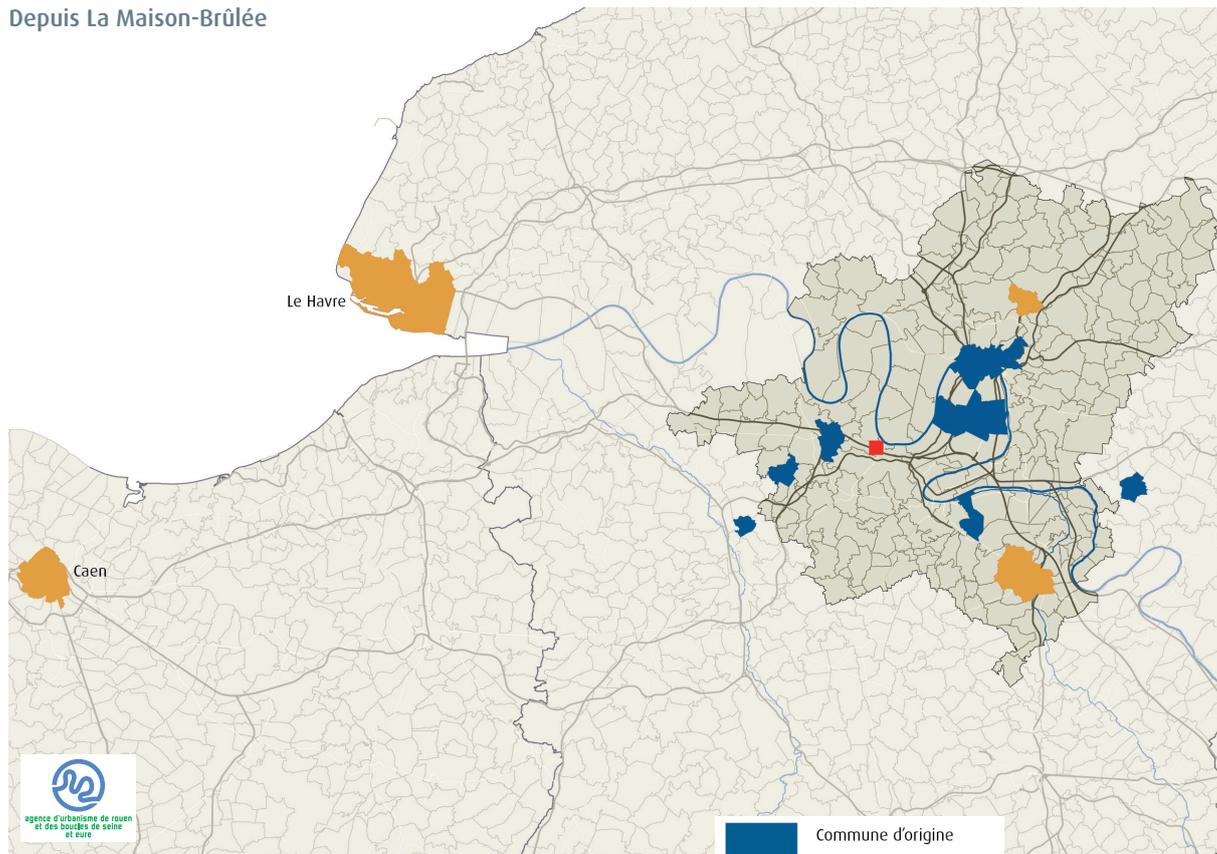
déjà fait du covoiturage pour réaliser leur déplacement le plus fréquent, 39 % l'avaient pratiqué car on leur en avait fait la proposition alors que 27 % déclaraient que c'était lié à des considérations économiques. Selon les enquêtés, le facteur incitatif au covoiturage, qu'ils en fassent ou non, est l'aspect humain. Pour 31,5 % d'entre eux, connaître des personnes avec lesquelles covoiturer et/ou ne pas être seul pendant son trajet est le point majeur quand l'aspect monétaire est avancé par 27 % des répondants.

D'où provient l'idée de faire du covoiturage ?

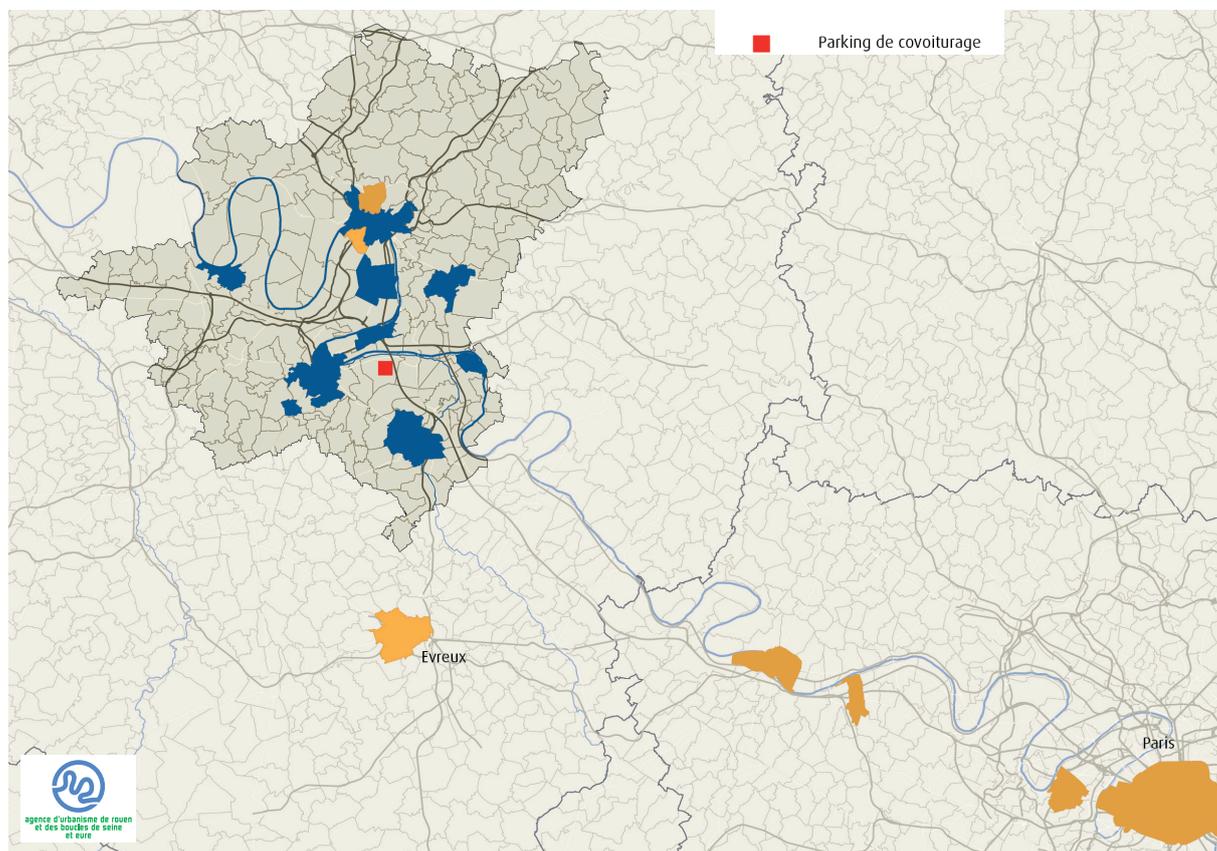


Les déplacements en covoiturage depuis deux parkings enquêtés

Depuis La Maison-Brûlée



Depuis Criquebeuf-sur-Seine



Source : AURBSE

Des initiatives publiques locales

Depuis le printemps 2008 deux sites Internet dédiés au covoiturage ont été mis en place, l'un par le département de l'Eure, l'autre par le département de Seine-Maritime. Le département de Seine-Maritime gère une plateforme commune aux deux sites qui, dans leur aspect et fonctionnement, présentent des similitudes afin de faciliter la navigation et le repérage pour les utilisateurs. Ces sites permettent la mise en relation des offres et demandes de déplacement et participent ainsi localement au développement du covoiturage.

Le nombre de covoitureurs inscrits, qu'ils soient conducteurs ou passagers potentiels, n'a cessé d'augmenter depuis la mise en service du site Internet. La nette prédominance des inscrits en provenance de Seine-Maritime (près de 9 covoitureurs potentiels sur 10) s'estompe légèrement de 2011 à 2013, ce qui laisse penser qu'un intérêt pour cette façon de se déplacer commence à émerger parmi les Eurois.

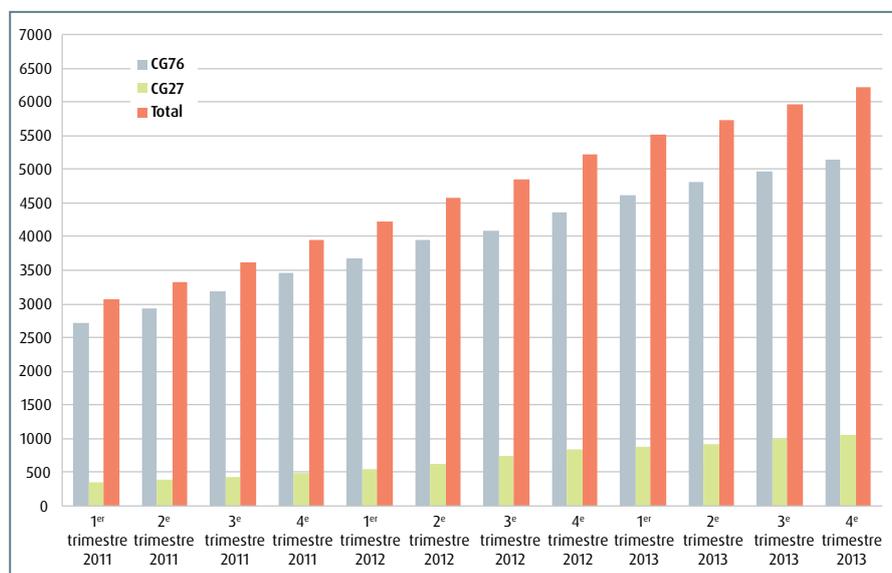
De plus, afin de faciliter et promouvoir le covoiturage, des partenariats ont été établis dans le cadre de plans de déplacements inter-entreprises pour orienter les personnes intéressées vers ces sites Internet. La possibilité de trouver des covoitureurs travaillant dans un même établissement est en effet un facteur facilitant le covoiturage. Ces accords, soutenus notamment par la CREA sont particulièrement efficaces avec des organismes comme le CESI ou France Télécom.

D'autres démarches plus locales sont aussi à relever comme celle élaborée dans le territoire de la communauté d'agglomération Seine-Eure. Dès 2011, des entreprises du secteur pharmaceutique ont fait connaître leur envie de mettre en place des outils d'aide au covoiturage, avec pour objectif de mutualiser les ressources afin de renforcer l'impact des différentes mesures. La collectivité publique en s'inspirant d'une première action menée par l'entreprise Sanofi Pasteur, a porté ce projet et développé en juin 2013 un site Internet inter-entreprises (www.covoiturage.seine-eure.com). Ce site n'est ouvert qu'aux salariés des en-

treprises partenaires, il est soutenu par une campagne de communication ciblée menée par la CASE. À la fin de l'année 2013, il compte ainsi une petite centaine d'inscrits.

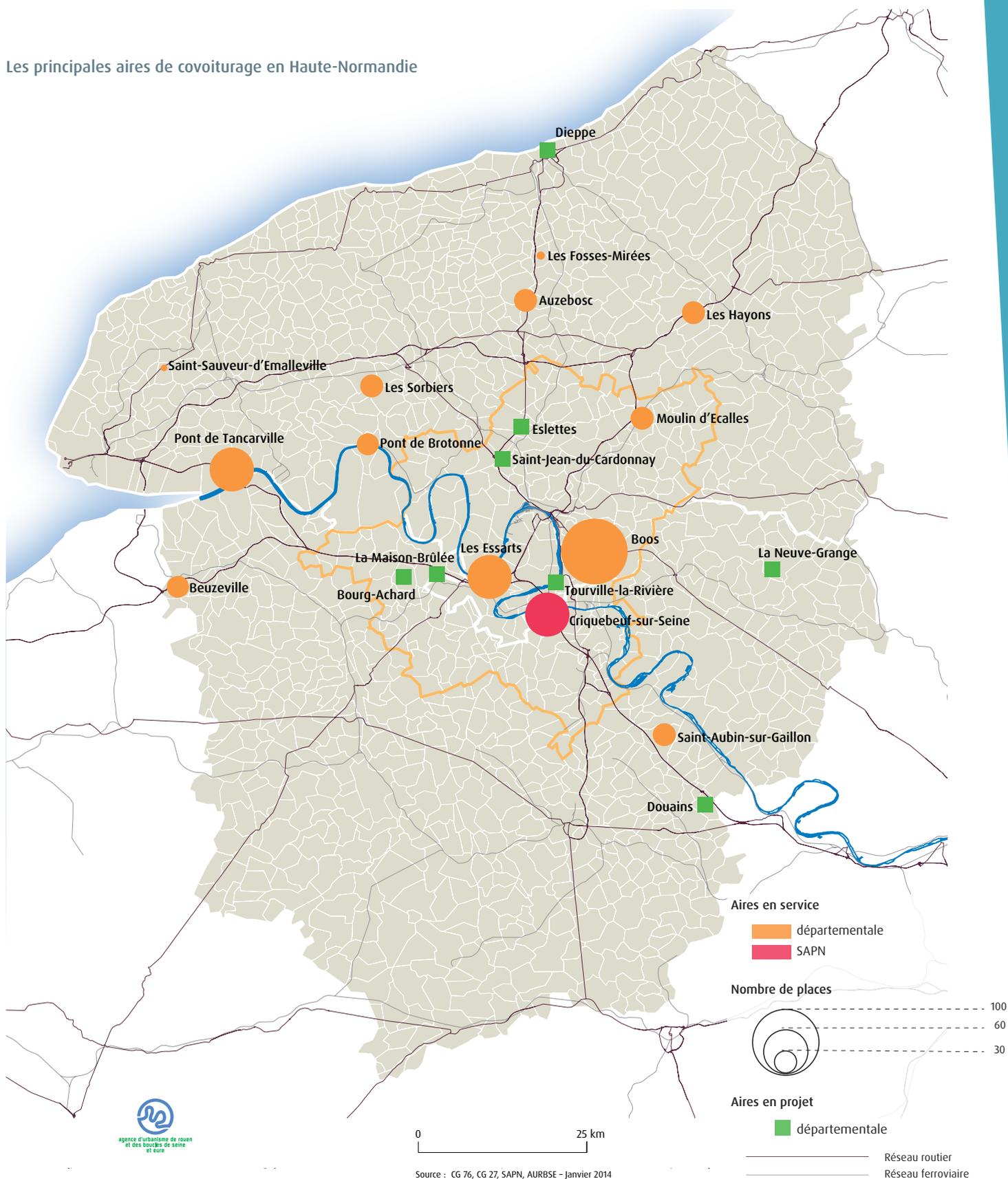
Un autre aspect des politiques publiques en faveur du covoiturage tient à l'aménagement d'aires de covoiturage. Un programme d'aménagement pluriannuel a été engagé par les deux départements dès juin 2008, puis relancé en 2010 pour la Seine-Maritime. Le programme n'est pas encore terminé et des projets d'aménagement d'aires devraient se réaliser courant 2014.

Covoitureurs inscrits sur les sites Internet covoiturage76 et covoiturage27



Source : CG76

Les principales aires de covoiturage en Haute-Normandie



Dans le périmètre de l'agence d'urbanisme, des initiatives locales ont aussi été mises en place pour faciliter le covoiturage à Bourgheroulde ou au Thuit-Anger, par exemple.

L'expérience de covoiturage dynamique dans l'Isère

Le principe du covoiturage dynamique est de mettre à disposition des habitants un système de covoiturage en temps réel, permettant à chacun de trouver un conducteur ou des passagers, qui participeront aux frais de transport. L'originalité du système est que celui-ci réagit en temps réel et de façon dynamique puisqu'il est possible de trouver un « covoitureur », de façon classique au moment de son départ, mais également lorsqu'un conducteur se trouve déjà sur la route.

Afin de promouvoir les nouvelles formes de mobilité, le département de l'Isère s'est livré à une expérimentation de covoiturage dynamique pendant 10 semaines à l'automne 2010. L'objectif de celle-ci était de tester en situation réelle l'acceptabilité de cette forme de covoiturage et de vérifier la faisabilité technique ainsi que la fonctionnalité des outils disponibles (applications pour smartphones, géolocalisation par GPS, site Internet). Du fait de la complexité de l'opération, le Conseil général de l'Isère s'est appuyé sur un partenaire spécialisé pour ces questions techniques notamment.

Les résultats de cette expérimentation entre l'agglomération de Grenoble et le plateau du Vercors sont encourageants et valident, sous certaines conditions et améliorations nécessaires, la pertinence de ce système.

En préalable à cette opération, les conducteurs ou passagers potentiels devaient s'inscrire sur un site Internet. L'intérêt suscité par l'opération a été réel puisque 46 % des préinscrits ont finalisé leur inscription et donc réellement participé à l'expérience. Les offres et demandes de trajet étaient publiées au moyen de téléphones mobiles et les mises en relation opérées grâce à des SMS. Pour les covoitureurs qui le souhaitaient, le système permettait l'indemnisation du trajet grâce à un porte-monnaie électronique.

375 trajets ont été réalisés pour 488 covoitureurs inscrits sachant que les offres de covoiturage ont été plus nombreuses que les demandes. Parmi tous les trajets covoiturés, 63 % l'ont été plus de deux fois. De plus les trajets réalisés plus de cinq fois ne représentaient que 37 % de tous les trajets réalisés ce qui signifie que l'ensemble des trajets était assez varié. Il est apparu également que les binômes de covoitureurs n'étaient pas identiques à chaque trajet effectué.

Les participants encouragent ce type d'expérimentation puisque 96 % d'entre eux ont considéré qu'il était important de la prolonger ou de la renouveler.

Source : ADEME, CG 38

Profil des covoitureurs

Les enquêtes révèlent que les covoitureurs sont le plus souvent des hommes plutôt jeunes. Parmi les enquêtés périurbains de 2011 ayant déjà fait du covoiturage, 17 % étaient des hommes de 15 à 29 ans et 19 % des hommes de 30 à 44 ans, c'est-à-dire qu'un tiers des personnes ayant covoituré était constitué d'hommes jeunes adultes.

Les résultats de l'enquête de terrain de 2013 auprès des covoitureurs habitués sont encore plus frappants, à une exception près ce sont tous des hommes et 77 % d'entre eux ont entre 18 et 44 ans.

Hormis deux répondants dont l'un n'est que conducteur et l'autre que passager, tous les covoitureurs alternent les rôles. Ceci peut laisser comprendre que, plutôt que de donner lieu à une compensation monétaire entre eux, l'échange de service constitue le mode opératoire de ce type de covoiturage.

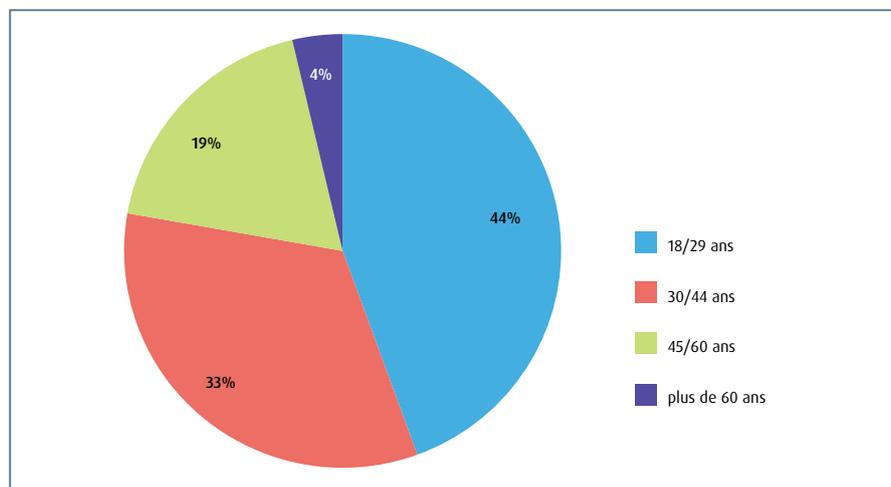
Les raisons avancées pour expliquer la pratique du covoiturage sont plutôt liées au coût et au confort du déplacement, moins à des considérations écologiques par exemple. Pour huit personnes sur dix, faire du covoiturage est d'une part économique et d'autre part moins fatigant que de faire le trajet seul, ce qui justifie le choix de ce mode de déplacement.

Témoignages de covoitureurs

Faire du covoiturage n'est pas toujours facile à pratiquer malgré de la bonne volonté et un certain intérêt *a priori* comme le montre l'exemple de Hugo*, 42 ans vivant au Thuit-Signol.

Tout d'abord le jugement porté sur le covoiturage est typique des réactions souvent relevées : « Le covoiturage, c'est bien et puis c'est pas bien, parce que c'est vrai qu'on

L'âge des covoitureurs



Source : AURISE

dépend de l'un et de l'autre. Ça a des avantages, c'est vrai, mais ça a des inconvénients quand même. (...) Ça implique toujours de ramener la personne directement. Si on a des courses à faire, c'est toujours embêtant de demander à dévier ». Hugo a régulièrement pratiqué le covoiturage, mais ne le fait plus par manque de covoitureur. « Il y a quelques années, j'avais un collègue qui habitait là, donc on faisait du covoiturage, mais actuellement, je n'ai plus personne. (...) Si je pouvais le faire, je le ferais, parce que c'est vrai qu'économiquement, c'est quand même plus avantageux de faire du covoiturage, et puis même (...) au niveau pollution... Mais là, je ne peux pas ! Je n'ai aucun collègue qui habite dans mon secteur ».

En effet, l'organisation du covoiturage tel que pratiqué dans ce cas était assez contraignante. Un des covoitureurs allait directement chercher à son domicile le partenaire du déplacement puis le ramenait chez lui en fin de journée. Une alternance était mise en place entre le conducteur et le passager, chacun exerçant l'une des fonctions à tour de rôle. Cette façon de pratiquer le covoiturage ne donnait donc pas lieu à un dédommagement monétaire, car elle était fondée sur la réciprocité. Elle ne reposait pas non plus sur un intermédiaire pour la mise en relation des covoitureurs puisque ceux-ci étaient collègues, mais bien sur la confiance et la connaissance personnelle.

Se déplacer en covoiturage peut aussi être une pratique éphémère, car très liée à des circonstances particulières comme le souligne Franck*, 51 ans, habitant La Neuville-Chant-d'Oisel. Sa pratique du covoiturage n'a pas duré longtemps, seulement deux semaines, car il ne l'envisageait pas autrement qu'avec « un copain [qui a] les mêmes horaires (...) ça s'est bien passé ». Cette expérience a

été jugée positive, car « c'est plus économique » et a donné envie à Franck de recommencer : « si j'ai une occasion, c'est ce que je referai aussi. Mais il faut que je retombe sur quelqu'un qui soit du coin et puis avec les mêmes horaires ». L'exemple de Franck est intéressant, car il révèle bien que faire du covoiturage est encore perçu comme une façon de se déplacer qui s'apparente plus à un service entre personnes de connaissance qu'à un moyen ordinaire et banal. Voyager dans la voiture d'une autre personne paraît plus difficile que prendre le bus, car cela implique une certaine proximité qui semble parfois impossible avec des inconnus.

Un exemple de pratique plus durable de covoiturage spontané et sans intermédiaire est donné par Bruno*, 45 ans vivant à La Neuville-Chant-d'Oisel.

Pour commencer, il explique que ses motivations sont fondées sur une forme de rationalisation des déplacements. Son constat est le suivant : « moi je me déplace en covoiturage parce que j'ai un collègue qui travaille au même endroit que moi et on a les mêmes horaires ». Il décrit ensuite l'organisation spontanée que lui-même et l'autre covoitureur ont adoptée : « comme j'avais un collègue qui faisait la route, et qui a toujours son véhicule de fonction, j'en profite pour faire le trajet avec lui. (...) Je lui ai demandé, comme de toute façon il faisait la route tous les jours, qu'il descende tout seul ou avec quelqu'un, ça n'a pas posé de souci (...) et on s'est organisé (...) je vais sur la place de l'église parce qu'il habite pas loin, ça ne lui fait pas faire un détour (...) et pour moi ça ne me fait pas loin d'aller jusqu'à la place de l'église pour le retrouver. (...) Je prends mon véhicule pour aller jusque sur le parking et ensuite on descend en ville avec son véhicule. (...) C'est pas un parking

réservé au covoiturage. On se gare là parce qu'il y a de la place et c'est sur son chemin, donc c'est pratique pour tout le monde. (...) Le retour se passe de la même manière ».

Pour conclure cet homme souligne qu'il n'est pas le seul à déposer sa voiture pour faire du covoiturage en direction de Rouen : « Il y a d'autres personnes qui le font. Je retrouve des véhicules qui sont stationnés là le matin, et le soir aussi ».

Ces intuitions sont d'ailleurs corroborées par les observations d'un autre habitant de La Neuville-Chant-d'Oisel, Fabien* dont la maison est située en face de ce parking proche de l'église : « mais je vois là, par exemple, ici, en semaine, il y a toujours trois, quatre voitures de garées (...). Il y a deux voitures qui arrivent (...) après il y en a une troisième qui arrive, tout le monde monte dans la voiture et tout le monde part, je sais pas où ! Mais il y a un covoiturage, là, tous les jours, phénoménal ».

*interviewé en 2011 dans le cadre de l'enquête spécifique sur la mobilité des habitants des espaces périurbains

Quelques points majeurs issus de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) réalisée en 2007 dans le bassin de vie de Rouen

63 % des déplacements, tous motifs confondus, sont effectués en automobile.

78 % des déplacements vers le lieu de travail habituel sont réalisés en voiture particulière.

1,04 personne occupe chaque voiture pour effectuer un déplacement vers le lieu de travail.

5,5 km est la distance moyenne des déplacements tous modes et motifs confondus.

50 % des déplacements de moins de 5 km sont effectués en voiture.

7 km est la distance moyenne des déplacements parcourus en voiture, quel que soit le motif.

7 % des habitants pratiquent régulièrement le covoiturage pour se rendre sur leur lieu de travail.

20 % des 18/34 ans disent faire régulièrement ou occasionnellement du covoiturage.

Références :

- « Enjeux de mobilité à l'échelle du bassin de vie de Rouen. Pôle métropolitain CREA-Seine-Eure », AURBSE, octobre 2013
- « La mobilité des habitants des espaces périurbains, bassin de vie de Rouen », AURBSE, septembre 2013
- « Les relations domicile-travail. Indicateurs de mobilité dans le bassin de vie de Rouen », AURBSE, 2012
- Rencontre(s) #4 « La mobilité des habitants des espaces périurbains », AURBSE, octobre 2011
- « Le covoiturage dynamique, étude préalable avant expérimentation », CERTU, 2009